

## Compte-rendu de CAPD du jeudi 5 avril 2012

### Ordre du jour :

- Liste d'aptitude des PE
- Départs en formation
- Questions diverses

#### **1. Liste d'aptitude des PE**

Le dossier papier a été remplacé par une saisie internet. 23 candidatures ont été enregistrées sur I-PROF. Le contingent de 14 fixé par le ministère ne permettra pas le départ de tous. Ce contingent est en baisse constante depuis 2 ans pour des raisons budgétaires. 9 collègues ne sont pas retenus cette année. M. le directeur académique rappelle sa position. Très peu d'enseignants profitent du concours interne. A mot couvert, il menace de le supprimer.

Le Se-UNSA réitère sa demande que tous les instits soient intégrés au corps des PE.

#### **2. Départs en formation**

67 demandes dont 6 prioritaires (pour finir leur formation) ; ce qui correspond à 15 mois, qu'il faut soustraire des 84 mois accordés par le rectorat. Il reste 69 mois qui permettent à 9 personnes de partir en formation à la rentrée prochaine.

Le Se-UNSA relève également le cas des 3èmes demandes voir 4èmes demandes qui ne seront pas satisfaites. Le SNUIPP émet les réserves traditionnelles sur ce point. Pour eux « seul le barème prime ».

Compte tenu des 2 mois restants et perdus de fait, le Se-UNSA demande d'en faire profiter une collègue placée plus bas dans le classement au barème.

M. le directeur académique s'y refuse car ce serait contraire au règlement. M. Wagner rappelle qu'en cas de désistement, ces 2 mois seraient cumulés et provoqueraient peut-être le départ d'un collègue supplémentaire.

#### **3. Recrutement postes ECLAIR**

Les représentants du personnel des 3 organisations syndicales font lecture d'un vœu commun et officiel :

« Les représentants du personnel s'opposent au recrutement sur entretien et hors barème des directeurs d'école en réseau ECLAIR. Ils demandent le retrait de ce dispositif non réglementaire dans la circulaire du directeur académique. »

M. le directeur académique prétend ne faire qu'appliquer les consignes académiques qui sont conformes aux règles. Il est procédé à un vote.

10 pour le retrait, 10 contre. La demande est rejetée.

#### **4. Questions diverses**

Information préalable : 2 enseignants de Martinique qui avaient été mutés dans le Gard demandent l'annulation de leur mutation. Avis favorable et unanime de la CAPD.

Autre information : M. le directeur académique consulte la CAPD pour la situation de l'établissement de la Barandole de Pont St Esprit. Le poste de directrice qui doit être supprimé l'an prochain a été retiré du mouvement afin que la collègue puisse continuer l'intérim à titre provisoire. M. le directeur académique demande l'avis de la CAPD. Les délégués du personnel y sont unanimement favorables.

1. A quelles dates aura lieu le stage des directeurs ?  
Du 4 au 22 juin 2012
2. Responsabilité des directeurs dans le cadre des stages de remise à niveau.  
M. Wagner nous répond qu'il a contacté les IEN pour les informer que cette mention était inutile. Les directeurs n'ont donc plus à vérifier les assurances des élèves.
3. Problème de paiement des frais de déplacement des enseignants RASED sur DT-ULYSSE.  
M. Cénant nous informe que les itinérants n'ont pas saisi leur ordre de mission. Ce système fonctionne sans problème dès lors que les ordres de missions sont correctement saisis.
4. Point sur les ineat-exeat.  
Le Gard est excédentaire ainsi que l'Hérault. Tous les exeat sont susceptibles d'être accordés sous réserve d'accord des départements d'accueil.
5. Nombre de candidatures au mouvement sur les postes de direction en zone ECLAIR.  
Il y a eu dix candidatures sur les 3 sites. Les commissions feront des propositions et si à l'issue du 2<sup>ème</sup> appel à candidature, il n'y a pas d'affectation, les postes pourront être pourvus sur la base du « faisant fonction ». Les syndicats rappellent une fois de plus l'opacité qui préside à la nomination de ces directeurs.
6. Quels dispositifs envisagez-vous pour les personnels RASED afin qu'ils soient réaffectés dans les meilleures conditions ?  
M. le directeur académique nous assure qu'il étudiera la situation à la rentrée.
7. Point sur le remplacement dans le Gard.  
La situation est un peu tendue depuis mi-mars. Plus aucun BD disponible et deux stages ont dû être annulés.  
10 à 20 classes non remplacées.
8. Combien reste-t-il d'instituteurs dans le département ?  
Il reste 140 instituteurs.

## **5. Questions des autres organisations syndicales**

1. Concernant l'affectation d'étudiants sur les postes de modulateur, selon les délégués du personnel, le recours à des contractuels n'est pas conforme à la loi. Cela pourrait donner lieu à des recours devant le tribunal administratif. M. le directeur académique maintient que cette disposition est conforme à la loi.
2. Nous avons été choqués par une lettre adressée par le lycée Albert Camus demandant aux directeurs d'école d'attester qu'ils ont bien formé les AVS... Les directeurs ne sont pas des formateurs.  
  
M. le directeur académique reconnaît la formulation maladroite de ce courrier, mais le but était louable d'aider les AVS à valoriser leur expérience. Il nous assure qu'il fera faire les correctifs nécessaires et nous demande de lui faire confiance sur ce point. Il nous tiendra informés.

3. M. Wagner nous explique qu'il y a plus de postes de BD que de brigadiers et que les collègues qui auront fait 30 vœux de BD et qui seraient sans poste seraient prioritaires sur les postes vacants de brigade. Le Se-UNSA propose une nouvelle fois de les considérer comme des TD pour bénéficier de la même organisation que les couplages de TD.
4. M. le directeur académique annonce que la carte des ZIL est bien reportée à l'année prochaine. Concernant les rotations de ZIL. M. le directeur académique rappelle qu'il a traité cette question en conseil d'IEN et que la règle a été rappelée. Quand un ZIL n'est pas affecté sur un remplacement, il doit être missionné pour être défrayé.
5. Concernant les zones Eclair, M. le directeur académique nous informe que par lettre du ministre, il a appris que la carte Eclair était étendue sur Beaucaire. Ceci est une étape d'élargissement et d'autres écoles seront susceptibles d'entrer dans la zone.
6. Concernant les échanges interdépartementaux de professeurs stagiaires, vraisemblablement, il n'y aura pas d'obligation de respecter le terme-à-terme.
7. Postes ULIS : Tous les candidats seront reçus. Ils doivent avoir la certification et s'engager dans le projet engagé par le chef d'établissement. Sur un poste lycée, c'est obligatoirement un personnel du second degré. Sur un collège non. Il n'y a pas de priorité. C'est sur entretien.